

Ebauche de consultation auprès d'initiatis potentiels

Lancement d'une ou de plusieurs initiatives populaires fédérales pour une meilleure qualité de la démocratie par la transparence et l'équité des moyens financiers investis lors des votations et des élections.

Auteurs: Andi Gross et Andy Tschümperlin (conseillers nationaux et membres de la commission institutions politiques fédérale)

## Contexte

- La confiance des citoyens et citoyennes dans la qualité démocratique de l'information précédant les votations et les élections est en nette diminution. Ils ont le sentiment que la formation de l'opinion publique est influencée voire dominée par des moyens financiers très divers.

- Des citoyens et de citoyennes toujours plus nombreux ont l'impression que l'argent domine la politique et que les décisions démocratiques sont devenues très vénales.
- Ce faisant, les décisions démocratiques perdent de leur légitimité. Car les résultats ne sont plus interprétés que par l'ampleur des moyens financiers investis, moyens dont la source reste obscure à plus d'un.
- Cette perte de confiance mine la force d'intégration de la démocratie, particulièrement de la démocratie directe. Beaucoup parmi ceux qui s'investissent dans la politique ont le sentiment que leurs propositions n'ont plus guère de chance d'aboutir. De même ils n'attribuent plus leurs échecs aux lacunes organisationnelles ou structurelles de leurs propres arguments mais à la domination financière de leurs opposants.
- Les partis ne peuvent souvent remplir leurs tâches constitutionnelles que par le soutien d'organisations économiques ou de communautés d'intérêt. L'intérêt général et le sens civique sont pourtant sensiblement plus importants que la somme des intérêts particuliers. Ces dernières années, plusieurs consultations populaires touchant le bien être commun et l'intérêt général n'ont pas connu d'écho en raison d'un manque de moyens.
- Si le processus de formation d'opinion est trop unilatéral et de qualité déficiente, son résultat ( la décision populaire) ne saurait être convaincant.
- Il faut cependant admettre qu'une véritable égalité des chances lors de campagnes de scrutins populaires n'est pas possible. Il est possible néanmoins que l'inégalité ne devienne pas telle qu'une des parties ne puisse en accepter le verdict.
- Cette perte à plusieurs niveaux de la qualité de la démocratie n'est plus acceptable pour les démocrates engagés. Puisque le parlement lors des dix dernières années, en dépit de nombreuses propositions et efforts, n'a pas majoritairement reconnu les nécessités d'une réforme, nous devons aujourd'hui contraindre le législateur à agir, au moyen d'une ou plusieurs initiatives populaires.

## **But et marche à suivre.**

- Le lancement d'une ou de plusieurs initiatives populaires pour permettre la mise sur pied de scrutins populaires et d'élections transparentes et équitables quant aux moyens financiers investis.
- Les initiatives populaires devraient être lancées après les vacances d'été, lorsque les inégalités financières de la lutte électorale de 2011 deviendront patentes et que le mécontentement des citoyennes et des citoyens pourra servir. Ces initiatives populaires sont indispensables puisque même la majorité de l'Assemblée fédérale qui fut prête il y a quatre ans à éjecter le conseiller fédéral UDC n'est pas parvenue à imposer des règles de transparence et d'équité. Ces dernières auraient empêché le conseiller fédéral non réélu de se venger et de marquer négativement l'automne prochain.
- Le comité d'initiative se compose de citoyens et de citoyennes et l'initiative est appuyée par tous ceux que se soucient de la qualité de la démocratie et qui désirent l'améliorer.
- Toutes les personnes et organisations intéressées doivent être consultées avant le lancement de l'initiative afin qu'après son lancement ils soient particulièrement motivés et qu'ils s'engagent personnellement et financièrement pour le succès de la récolte de signatures.

Environ 70 personnes provenant de toute la Suisse, dont celles qui ont l'intention de lancer des initiatives cantonales allant dans le même sens (notamment les Jeunes socialistes argoviens et le PBD de Lucerne) ont déjà manifesté leur intérêt à être consultées lors de la phase de conception et à s'engager à son lancement.

## **Financement de l'initiative.**

Le montant minimal nécessaire à la récolte et à la validation des 120.000 signatures requises pour une ou plusieurs initiatives populaires s'élève selon notre expérience à Fr. 150'000.

## **Délais**

Beaucoup de citoyennes et de citoyens seront accablés et ébranlés en voyant les inégalités des moyens financiers engagés lors de la lutte électorale de cet automne. Cette injustice sera évidente. En réaction, l'irritation va dominer et disposer les gens à entreprendre quelque chose pour s'y opposer, en signant une ou plusieurs initiatives populaires destinées à empêcher la répétition de telles situations. C'est la raison pour laquelle nous devons être prêts à tirer parti de cette mauvaise humeur.

Date	But	Responsables
1er avril	La première ébauche est envoyée en consultation	AT et AG
Avril	Contact avec les comités d'initiative Organiser le processus de consultation et évaluer les résultats	AG et AT
Avril et mai	Clarifications et première rencontre du Comité d'initiative	CL

	Finaliser le concept, la portée, le financement et les textes de l'initiative	AG et AT
Fin mai	Déposer le texte de l'initiative à la Chancellerie fédérale	AT et AG et CL
Mi-août	Lancement de l'initiative	

### **Formulations possibles des initiatives populaires**

(Formulations précises, provisoirement sans finesses juridiques ni textes élaborés dans les derniers détails, mais avec des objectifs clairs et des variantes permettant la discussion et des prises de position fondamentales)

#### **Variante A: Transparence totale.**

Toutes les organisations, associations, partis et personnes impliquées dans la formation et la motivation de l'opinion, avant les scrutins populaires et les élections, doivent rendre publics le montant et l'origine ( éventuellement à partir d'une somme définie, p. ex. 10'000) des ressources financières y relatives.

#### **Variante B: Transparence plus.**

B1: Comme A plus: Concernant les personnes morales ( Entreprises, consortiums, entre autres), toute implication financière destinés à former l'opinion avant les votes et les élections est interdite.

B2: Comme A plusplus: Une personne individuelle ne peut s'engager à verser un montant supérieur à Fr 10'000 par élection et votation.

B3: Variante de plusplus: Les personnes morales ne peuvent s'impliquer pour un montant supérieur à 20'000 par votation

#### **Variante C: Transparence et honnêteté politique**

Les partis, comités d'initiative et de referendum ainsi que les comités de votation qui publient la provenance de leurs ressources financières ( à partir de 1000.-/variante 10'000) bénéficient du doublement de leurs contributions par la Confédération ( montants entre 50 et 1000 fr.)

#### **Variante complémentaire C bis:**

Par une loi, la Confédération peut prévoir un plafonnement des montants totaux annuels à disposition pour un encouragement à l'équité politique, par exemple 20 millions de francs.

#### **Variante D: Encouragement à la transparence des comités d'initiative et de referendum**

Les comités d'initiative et de referendum qui publient le montant et l'origine de toutes leurs ressources financières, reçoivent en cas de validation officielle de leurs initiatives populaires ou referendum, une somme de Fr. 5.- par signature validée comme contribution aux coûts de la campagne de votation.

### **Variante E: financement étatique des partis.**

Les partis politiques qui publient leur comptabilité et qui ont remporté au moins un siège au Conseil national, reçoivent à la suite de ces élections au Conseil national, lors de la législature suivante, un franc (variante 2 francs) par an, par voix de chaque électeur/électrice.

### **Réflexions sur la conception d'initiatives populaires**

- Nous devrions peut-être tirer la leçon des nombreux débats parlementaires à ce sujet, qui démontrent que le lancement de plusieurs initiatives populaires liées, politiques - pas juridiques - aurait l'avantage d'éviter que les diverses idées soient opposées l'une à l'autre, comme cela se produit au parlement.
- Si nous lançons simultanément les variantes A et B et éventuellement C, chacun peut choisir et personne ne peut faire jouer l'une au profit de l'autre avec pour conséquence qu'aucune des réformes ne passera.
- Nous avons également politiquement intérêt à ne pas trop charger l'unité de la matière. Trop d'éléments contenus dans une seule et même initiative vont susciter plus d'opposants que cela sera le cas pour plusieurs initiatives déposées simultanément.
- La variante A est déjà effective en France. En Suisse alémanique cependant, on n'a pas cette culture de la réglementation: beaucoup s'opposent à de tels commandements de l'autorité. C'est pourquoi il est plus judicieux de récompenser ceux qui, dans l'intérêt général, agissent avec transparence, permettant ainsi aux partis et aux comités d'initiative de continuer leur travail même en cas d'absence de soutien de la part des organes économiques.
- Nous devons mettre en avant la perte actuelle de la qualité de la démocratie. Les déficits de la démocratie suisse ont été critiqués en 2007 par l'OSCE. Ils seront d'ailleurs rappelés cette année par le GRECO du Conseil de l'Europe. Ces manques sont uniques en Europe ( ils rendraient aujourd'hui impossible l'adhésion au **Conseil de l'Europe**). Ils exposent la politique suisse et le parlement suisse au reproche de corruption.
- Ces initiatives populaires devraient être assumées par les «mouvements de citoyens en faveur de la promotion de la Démocratie directe» que nous voulons fonder dans le plus grand nombre de régions de Suisse.

Berne, le 1.4.2011

Personnes de contact pour vos prises de position et vos propositions:

Andi Gross. 079 4017101; info(at)andigross.ch

Andy Tschümperlin, 079 780 62 11; andy-tschuemperlin(at)parl.ch